

# **Journées SFRP**

## **La gestion des Sources de Rayonnements Ionisants**

### **Réexamen de la justification des détecteurs ioniques de fumée**

Intervenante : Nicole SAINT-PAUL

## Le GESI - Son identité

### Le GESI

- Regroupe depuis plus de 30 ans les **professionnels** de la détection incendie.
- Est membre de la Fédération Française du Matériel d'Incendie.
- Représente **93 % du marché** des matériels de détection incendie vendus en France .
- Se fédère au sein de **3 collèges** :
  - des constructeurs
  - des installateurs
  - des constructeurs / installateurs

Les 13 sociétés du GESI sont les suivantes :

ADT, AMI2S, AVISS, Chubb, Cooper Menvier, DEF, ERIS, Johnson Controls, Legrand, Madicob, Novar Honeywell, Siemens, Tyco.



## Le GESI - Son marché

- Le marché **total** français des systèmes de sécurité incendie (SSI) représente de l'ordre de **550 M€** (matériel + installation + maintenance).
- Sur ce marché, le **GESI** réalise un chiffre d'affaires de **350 M€**
- Ce marché total de DI est constitué :
  - Pour **70 % de systèmes neufs** (progression annuelle d'environ 1 %).
  - Pour **30 % de services** liés aux installations (progression annuelle de l'ordre de 8 %).



## Le GESI - Un groupement rassembleur

- Les membres du GESI ont adopté une plate-forme qui définit les principes de la politique syndicale pour les années à venir.
- Un chantier d'importance pour le GESI, la **migration en douceur** des 7 millions de détecteurs ioniques qu'il faudra remplacer dans les prochaines années.



# Les détecteurs ioniques

7 millions  
à remplacer en douceur



## La réglementation

- La nouvelle réglementation en vigueur, notamment l'article L1333-1 du Code de santé publique concernant les rayonnements ionisants, impose :

« De justifier l'utilisation des sources ioniques par les avantages qu'elle procure, notamment en matière sanitaire, sociale, économique ou scientifique, rapportés aux risques inhérents à l'exposition aux rayonnements ionisants auxquels elle est susceptible de soumettre les personnes »



## Le détecteur de fumée ionique

### Pendant longtemps la seule technologie efficace et sans risque en matière de détection incendie

- Seule technologie efficace et économique pendant près de 50 ans.
- Aujourd'hui les technologies optiques sont concurrentielles.
- La source ionisante (américium 241) a été retenue pour sa faible énergie en rayonnement gamma et un rayonnement alpha limité à la chambre d'analyse du détecteur.
- L'irradiation émise par un détecteur ionique est plus de 200 fois inférieure à l'irradiation naturelle rencontrée dans les régions françaises.
- Elle n'est pas plus importante, dans des conditions normales d'utilisation, que celle des aiguilles phosphorescentes d'une montre, 10 fois moins qu'un écran TV.

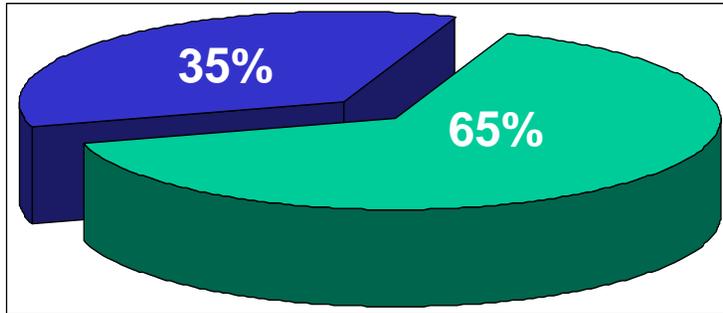


## Le détecteur de fumée ionique

- La situation actuelle,
  - 300 000 Installations
  - 7 millions de détecteurs Ioniques
  - Dont 95% NF
  - Principalement des sources Am 241 de 30 kBq
  - Soit moins de 600 Giga Becquerels « installés » répartis sur toute la France  
(équivalent de 2 millions d'écrans de TV ou de PC)

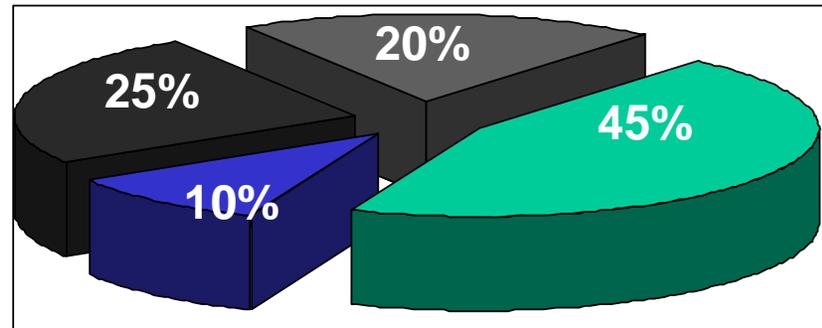


## Répartition des installations



■ Public ■ Privé

La détection est obligatoire dans les ERP



■ Santé ■ Education ■ Autres ERP ■ Indus/Tert



## Distribution et suivi

- **Mode de distribution**

- 80 % en indirect par le canal des installateurs.
- Seulement 20 % en direct.

- **Mode de suivi**

- Seulement 35 % des détecteurs sont suivis régulièrement (NF reconditionnement).
- Pas d'obligations de maintenance des détecteurs, sauf dans les ERP.



## Le GESI

- **Notre volonté,**
  - Maintenir le niveau de sécurité incendie dans les établissements.
  - Répondre aux exigences en matière de santé et de protection de l'environnement,



## Le GESI

- **Nos objectifs,**
  - Ne plus augmenter la quantité de sources installées.
  - Accompagner la fin de vie des détecteurs ioniques sans mettre en difficulté les utilisateurs, en garantissant un reconditionnement possible (NF) des détecteurs sur une longue période.
  - Participer activement à l'identification des sites ayant des détecteurs ioniques.
  - Garantir la collecte et la traçabilité via les sites autorisés des fabricants de détecteurs et reconditionneurs agréés en France.
  - Obtenir une filière française d'élimination des sources scellées (quelques m<sup>3</sup>).



## Le GT E4

- Le GESI a créé un groupe de travail, le GT E4, composé de constructeurs membres du GESI, du CNMIS (Comité National Malveillance Incendie Sécurité) d'installateurs et d'utilisateurs.
- Ce groupe de travail a été créé en 2001 à l'initiative du GESI et de la CIREA (ex IRSN).



## Le GT E4

- **Les objectifs du GT E4,**
  - Analyser les impacts du décret sur la profession de la sécurité incendie et leurs clients,
  - Contacter et sensibiliser les autorités de manière à prévenir les possibles effets contraires au but recherché d'une meilleure protection de l'environnement, (DGSNR)
  - Proposer un plan de retrait et de suivi concerté,
  - Améliorer la traçabilité des sites dans lesquels des détecteurs ioniques sont installés.



## Le GT E4

- **Les impacts,**
  - Risque d'une baisse du niveau de sécurité d'établissements aujourd'hui correctement protégés,
  - Risque d'un accroissement du danger pour l'environnement par la mise en décharge sauvage de détecteurs ioniques,
  - Risque d'une mise en difficultés financières des établissements devant se rééquiper, (établissements qui sont bien souvent du domaine public),
  - Risque d'un engorgement de la filière de reprise des détecteurs ioniques aujourd'hui déjà saturée.



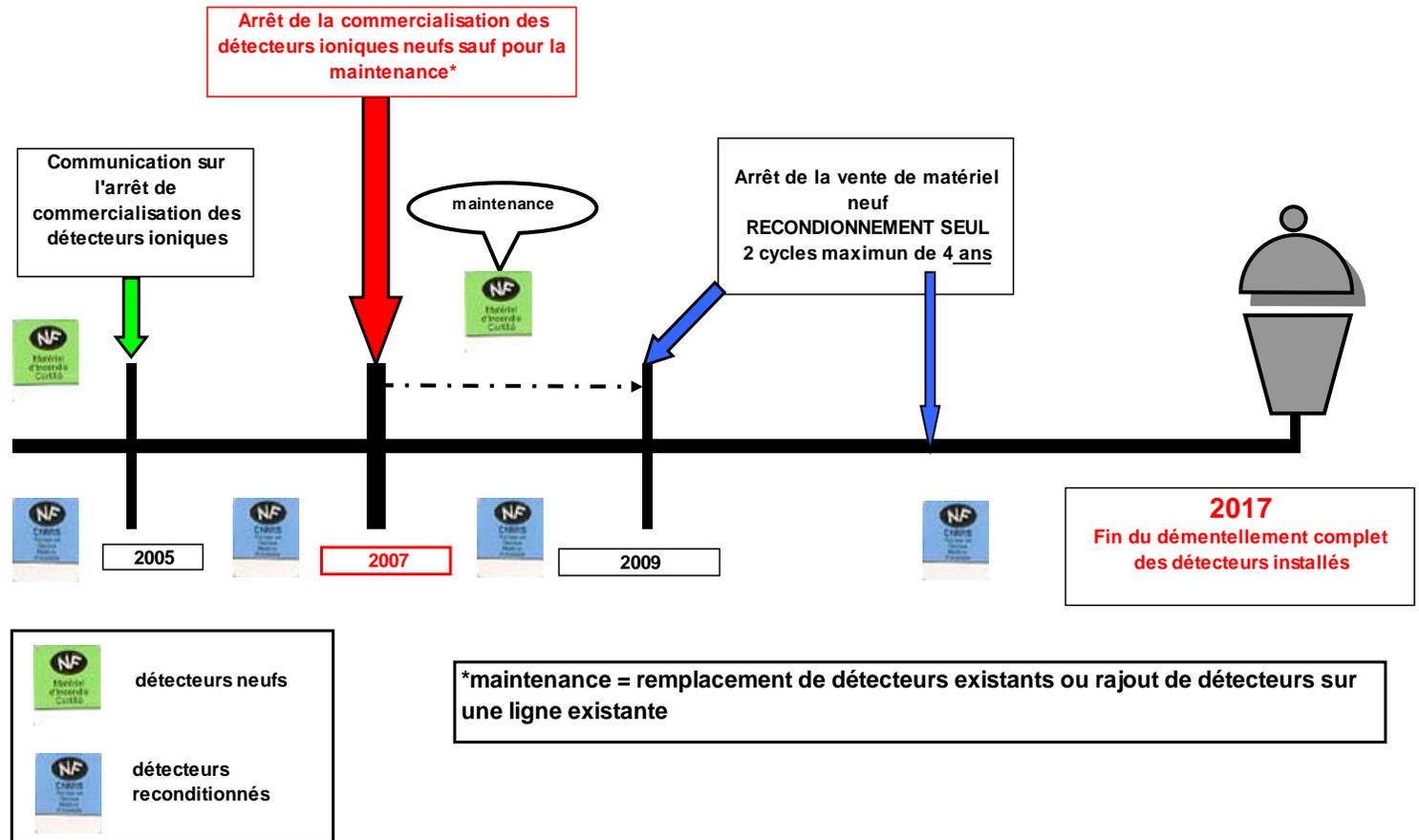
## La DGSNR

- **La DGSNR** (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection) confirme son objectif et demande aux acteurs du marché de gérer le retrait des détecteurs à sources ioniques :
  - Faire l'inventaire des sources scellées (activité et dissémination sur le territoire).
  - Étudier et valider les modalités et plan de retrait.
  - Étudier les possibilités de stockage et d'élimination.



# La proposition du GT E4

- Le plan de retrait.





## La proposition du GT E4

- **L'inventaire des sources scellées par le recensement du parc installé.**
  - Au travers du recyclage NF des détecteurs.
  - Par la mise en place d'une fiche de déclaration des sites comportant des détecteurs ioniques de fumée.



## La proposition du GT E4

- **Les possibilités de stockage et d'élimination.**

**La filière actuelle :**

- Les fabricants de sources sont principalement des sociétés étrangères.
- Aucune garantie financière pour la reprise des sources.
- 18 mois est le délai moyen des reprises par les fabricants de sources.
- **Une filière française pour le stockage et/ou l'élimination des sources de détecteurs reste à définir avec les autorités.**



## La proposition du GT E4

- **Les possibilités de stockage et d'élimination.**

**Une filière de reprise fiable est indispensable à l'élimination des sources sur le marché.**

**A défaut de cette capacité à maîtriser ces flux, à un prix objectif acceptable, nous resterons à la merci d'un processus potentiellement risqué car non-encadré.**



## La proposition du GT E4

- **En résumé,**  
**La réussite de cette opération ne peut s'appuyer que sur des objectifs communs et des obligations réciproques,**
  - Des clients, en planifiant le renouvellement de leurs installations,
  - Des professionnels, par une capacité à collecter et traiter correctement le parc,
  - De l'administration, en trouvant un cadre réglementaire sur le quel nous pourrions appuyer nos actions et en fiabilisant la filière de reprise/site de stockage.



**Merci de votre attention.**